



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-25

**Convention Territoriale Globale – signature de
convention avec la caisse d’allocations familiales**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

La Caisse d’Allocations familiales déploie une démarche partenariale visant à élaborer un projet de territoire avec les collectivités.

Ce dispositif se traduit par la signature d’une Convention Territoriale Globale (CTG) permettant le maintien et le développement des services proposés aux familles ainsi que la poursuite des financements de la Caisse d’Allocations Familiales. Les domaines d’intervention peuvent être multiples :

- Petite enfance,
- Enfance, jeunesse,
- Inclusion numérique,
- Accès aux droits et services,
- Logement,
- Handicap,
- Animation de la vie sociale,
- Parentalité.

La Convention Territoriale Globale constitue un outil stratégique de partenariat entre la collectivité et la CAF, permettant la mise en œuvre d’un projet social de territoire concerté et adapté aux besoins des habitants ;

La convention vise ainsi à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le projet est établi à partir d’un diagnostic partagé tenant compte de l’ensemble des problématiques du territoire.

Monsieur le Maire en charge de l’enfance et la jeunesse expose au Conseil Municipal,

VU la Convention Territoriale Globale (CTG) actuellement en vigueur, conclue entre la Collectivité et la Caisse d’Allocations Familiales du Bas-Rhin et arrivant à échéance le 31/12/2025.

VU le projet de renouvellement de ladite Convention, visant à renforcer la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques locales en faveur des familles, de l’enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l’animation de la vie sociale et de l’accès aux droits.

Accusé de réception en préfecture
067-216700013-20260629-2026-25-CC
Date de télétransmission : 08/07/2026

La Caisse d'Allocations Familiales

VU la volonté de la collectivité de maintenir son offre de service sur le territoire, dans les champs de compétence actuels.

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale a pour objet :

D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants,

CONSIDERANT également que les enjeux et axes stratégiques peuvent se décliner de la manière suivante :

Petite enfance :

- Consolider et valoriser l'offre d'accueil

Enfance :

- Développer la coordination entre acteurs éducatifs
- Harmoniser et rendre lisible l'offre sur le territoire

Jeunesse :

- Développer l'accès à la santé mentale et le lien social
- Structurer la coordination entre acteurs jeunesse

Parentalité :

- Structurer une offre de soutien à la parentalité dans toutes les étapes de la vie des parents dès la grossesse
- Insertion, autonomie, inclusion handicap :
- Renforcer les moyens d'accompagnement des enfants en situation de handicap
- Soutenir les familles concernées

CONSIDERANT que le renouvellement de cette convention est nécessaire pour poursuivre les actions engagées et développer de nouveaux projets dans une logique de cohérence territoriale et de complémentarité des acteurs locaux ;

CONSIDERANT par ailleurs que la Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2030,

Monsieur le Maire appelle à valider les enjeux proposés et adopter la Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les enjeux de la Convention Territoriale Globale
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Osthoffen telle que jointe et tout document s'y affèrent
- Entend que la convention Territoriale Globale (CTG) est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2030

Adopté à l'unanimité

Pour extrait, conforme

Fait à ACHENHEIM le 29 juin 2026

Le Maire, Valentin RABEN

Recueil de délibérations
067-21670013-20260629-2026-25-CC
Mission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-26

Désignation des délégués de la CCID

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instance obligatoire dans chaque commune (art. 1650 du CGI), collabore avec l'administration fiscale pour la fiscalité locale.

Composée du maire (ou adjoint) et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, elle intervient sur trois axes :

- L'évaluation des biens immobiliers (valeurs locatives, tarifs, déclarations),
- L'avis sur les réclamations des contribuables
- Et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (secteurs et coefficients).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double (soit 32 à Achenheim), remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
067-216700013-20260629-2026-26-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Voici la liste proposée :

Titulaires	Suppléants
DIEBOLT Michel	HUMBERT Clarisse
KLEISER Monique	BONICHON Jean Claude
HOCKMEYER William	DIAZ Sylvain
HENNINGER Jean Michel	RESCH Philippe
EHRET Alain	WERLE Gilles
BARADEL Maryvonne	BEEKENKAMP Anne
ZANDER Patricia	PROST Isle
SCHAAL Daniel	OTT Sébastien
SATTLER André	BLAIZEAU Céline
STEEGMANN Geoffroy	DE JESUS Ludivine
LIENHARD Michel	WALTER Aurélien
BASSLER Astrid	KELLER Sylvain
BECHTOLD Jacky	FREYBURGER Emile
GUILLON Julien	MANNE Claude
ZANIER Roland	PETERS Aude
HECKER André	HECKER Sandrine

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination des 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, ainsi que le Président de la CCID (Le Maire) d'après la liste ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 29 juin 2026
Le Maire, Valentin RABOT





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-27

Désignation d'un délégué GAS 67

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

La commune du Bas-Rhin doit renouveler son adhésion au Groupement d'Action Sociale (GAS 67) pour répondre à son obligation légale d'offrir une action sociale à ses agents (titulaires, contractuels, retraités). Le GAS 67 propose des aides (chèques vacances, secours financiers), des partenariats (CNAS, CEZAM) et une garantie obsèques facultative (cotisation individuelle de 40 à 80 €/an).

La commune verse une cotisation annuelle par agent (19 € de base + 233 € pour le CNAS), tandis que les agents choisissent ou non la garantie obsèques.

Pour assurer le lien avec le GAS 67, la collectivité doit désigner :

1. Un délégué élu (membre du conseil municipal) :
 - Représente la collectivité auprès du GAS 67.
 - Participe à l'assemblée générale annuelle (et éventuellement au conseil d'administration).
2. Un délégué agent (parmi les agents actifs) :
 - Peut être la même personne que le correspondant.
3. Un correspondant (parmi les agents) :
 - Rôle : informer les agents sur les prestations, les accompagner dans leurs démarches, et faire le lien avec le GAS 67.
 - La collectivité doit lui allouer du temps et des moyens pour exercer cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve :
 - Le renouvellement de l'adhésion au GAS 67 à compter du 01/07/2026.

Accusé de réception en préfecture
067-216700013-20260629-2026-07-26
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

- *L'inscription au budget des cotisations suivantes pour 2026 :*
 - ✓ *Cotisation GAS : 19 € par agent actif.*
 - ✓ *Cotisation CNAS : 233 € par agent actif.*
 - ✓ *Cotisation Garantie Obsèques (si agents concernés) :*
 - *Moins de 65 ans : 40 €.*
 - *65 ans et + (seul) : 50 €.*
 - *65 ans et + (famille) : 80 €.*
- *Désigne :*
 - ✓ *1 Délégué élu : STEEGMANN Geoffroy*
 - ✓ *2 Délégués agent et correspondant : MALLET Sabrina et FRITSCH Léonie*
- *Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et les documents associés.*

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 29 juin 2026
Le Maire, Valentin RABOT





EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-28

Règlement intérieur Conseil Municipal

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

Toute commune de plus de 1 000 habitants a obligation de mettre en place un règlement intérieur pour son conseil municipal fixant les règles de fonctionnement.

Le règlement figure en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 29 juin 2026
Le Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture
067-216700013-20260629-2026-28-AR
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-29

Charte comité citoyen

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anaïs SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

L'équipe municipale élue en mars 2026 souhaite reconduire, pour la présente mandature, un comité citoyen.

Le Maire et les élu.e.s ont la forte volonté de faire participer aux actions, aux projets communaux les citoyens d'Achenheim.

Ce comité citoyen est un véritable outil privilégié de participation et d'expression des habitants. Il sera constitué de 20 personnes, de tout âge, se portant candidat

Une charte a été rédigée permettant à chacun de connaître le fonctionnement de ce comité. Écoute, consultation et participation des citoyens aux actions communales de notre village sont des volontés fortes exprimées par notre Maire et les élu.e.s. Outil privilégié de participation citoyenne et d'expression des habitants, le comité créé aura vocation à encourager l'exercice d'une citoyenneté active et permettra de favoriser le mieux "vivre ensemble".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la charte du comité citoyen en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 29 juin 2026

Le Maire, Valentin Rabot

Accusé de réception en préfecture
N°20260708-2026-29-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-30

Règlement bibliothèque

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, Mme Andrée HUMMEL, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Aurélien WALTER, M. Sefkan MOR

La Bibliothèque Municipale d'Achenheim a pour but, en tant que service public, de contribuer à l'information, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle en mettant des livres, des DVD et des périodiques à la disposition du public.

La dernière actualisation du règlement intérieur date du 27 février 2025.

Suite à la gratuité des bibliothèques pour tous et dans toute l'EMS, le règlement a dû être revu, et les tarifs des pertes, vols ou détériorations des différents supports modifiés.

Le règlement de la bibliothèque ainsi que les tarifs sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce nouveau règlement ainsi que les tarifs.
Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 29 juin 2026
Le Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture
067-216700013-20260629-2026-30-AR
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026